

CARPA Rhône-Alpes

Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats Rhône-Alpes

Association loi 1901 Déclarée en Préfecture du Rhône le 05/12/13 RNA W 691 084 694 publiée au J.O. le 21/12/13

GO CONSEIL
Maître Abdel-Karim BOUSSETTA
Avocat
Lyon
Toque 2515

PJF / MC

Objet : ATTESTATION RUBRIQUE CAPITAL

N/Réf. : ATTEST05/07

Code affaire : RC250638 / 252 213 437

Affaire : CAPITAL SOCIAL SAS 3M

Constitution de Société.

Certificat de dépôt de fonds

Nous, Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats Rhône-Alpes, agissant en qualité de dépositaire des fonds et sur présentation de la liste des souscripteurs,

Attestons avoir reçu, le 9 juillet 2025, la somme de 1000 (mille) euros pour le compte de la Société par actions simplifiée en cours de formation dénommée 3M.

Cette somme correspond à la libération de la totalité des souscriptions suivantes :

- Virement de 300€ euros au nom de M. Mamadou CISSE correspondant à 300 actions
- Virement de 300€ euros au nom de M. Moctar DIAHABY correspondant à 300 actions
- Virement de 400€ euros au nom de M. Mamadou DIAHABY correspondant à 400 actions

Total : 1000 euros

La somme de 1000€ est portée sur le compte de la BNP PARIBAS Agence Lyon métropole.

Pour faire et valoir ce que de droit.

Fait à Lyon, le 11 JUILLET 2025, en deux originaux.

Pierre-Jean FERRY
Président



N:\ANNEE & AVOCATS 2025\COURRIERS AUX AVOCATS\GO (

€